

Mes DÉCHETS

R E S P E C T O N S L E S C O N S I G N E S D E T R I



LA TRI attitude,
c'est la bonne habitude !

TRIONS MIEUX
VIVONS MIEUX



12 GESTES POUR

RÉDUIRE MES DÉCHETS

- > J'utilise des sacs cabas pour faire mes courses.
- > J'appose un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres.
- > J'évite le gaspillage alimentaire.
- > J'achète en vrac ou en grand format.
- > J'achète des éco-recharges.
- > Je bois de l'eau du robinet.
- > Je limite mes impressions.
- > Je fais du compost.
- > J'utilise des piles rechargeables.
- > Je donne mes vieux vêtements.
- > J'emprunte ou je loue mes outils.
- > Je fais réparer mes appareils.



ECO
EMBALLAGES

<http://www.consignesdetri.fr> et l'application guide du tri téléchargeable gratuitement, permettent de répondre aux interrogations des usagers sur les destinations des différents emballages (à jeter / à trier).

SOMMAIRE

04

LES DÉCHETS
EN CHIFFRES

06

LA COLLECTE
DE MES DÉCHETS

08

MES BACS
POUR TRIER

10

LES RÈGLES
DE LA TRI ATTITUDE

12

DES DÉCHETTERIES
PROCHES DE CHEZ MOI

14

MES ENCOMBRANTS
ET DÉCHETS ÉLECTRIQUES

16

MES DÉCHETS
DANGEREUX

17

LA SECONDE VIE
DES TEXTILES

18

JE COMPOSTE
DANS MON JARDIN

LES DÉCHETS EN CHIFFRES

en 2015

51 683

TONNES

c'est le total des déchets produits
par les habitants de Laval Agglo
et collectés au travers des différents dispositifs :

soit 540 kg

par habitant et par an

soit - 3 kg

de déchets produits par habitant

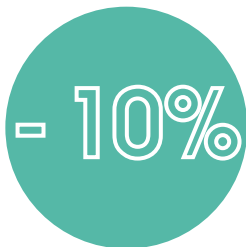
À l'échelle du territoire cela représente

321 tonnes de déchets non produits !

Il faut continuer !



➤ LES OBJECTIFS DE LA LOI « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »



- 10%

OBJECTIF N°1

Baisser de 10% les déchets ménagers
et assimilés produits
en 2020 par rapport à 2010.



55%

OBJECTIF N°2

Recycler 55% des déchets non dangereux
en 2020 et 60% en 2025.



- 30%

OBJECTIF N°3

Réduire de 30% à l'horizon 2025
les quantités de déchets mis en décharge.

LA COLLECTE

DE MES DÉCHETS

PLUS SIMPLE...

pour recycler plus

Un seul bac de tri pour les déchets recyclables (bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve, magazines, journaux, cartonnets, pots de yaourt, sacs plastiques...).

PLUS PROCHE...

pour recycler mieux

Une collecte des ordures ménagères une fois par semaine, une collecte des déchets recyclables, à ma porte, une fois tous les 15 jours.

PLUS COLLECTIVE...

pour être tous plus efficaces

Une collecte homogène des déchets sur l'ensemble de l'agglomération. Laval Agglo ramasse partout les ordures ménagères.



**TRIONS MIEUX
VIVONS MIEUX**



VOUS HABITEZ EN CAMPAGNE OU EN VILLE

- > La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte ou en points d'apport volontaire avec les bacs ou les conteneurs gris.
- > La collecte des déchets recyclables s'effectue en porte à porte ou en points d'apport volontaire avec les bacs ou conteneurs jaunes.
- > La collecte du verre s'effectue avec les points d'apport volontaire situés à proximité de votre domicile.

Retrouvez toutes les dates des collectes de votre commune sur « le mémo collecte ».



ATTENTION,
les jours fériés entraînent le décalage
des collectes.

Une question ? Contactez le 02 53 74 11 00.

VOUS HABITEZ LE CENTRE VILLE DE LAVAL...

et vous n'avez pas la place chez vous pour une deuxième poubelle.
Nous conservons pour vous les points d'apport volontaire.

MES BACS

POUR TRIER

DANS MON BAC GRIS

- > Je place les ordures ménagères dans des sacs fermés, par mesure d'hygiène, avant de les déposer dans les bacs.
- > J'enveloppe les objets coupants ou piquants (ampoules brisées, couteaux...) avant de les placer dans le bac pour éviter tout accident et préserver la santé des agents de collecte.
- > Je respecte l'interdiction formelle de déposer dans les bacs des déchets liquides, des cendres chaudes ou tout déchet corrosif, susceptible d'exploser ou de s'enflammer.
- > Je ne mets pas de déchets recyclables dans ce bac.



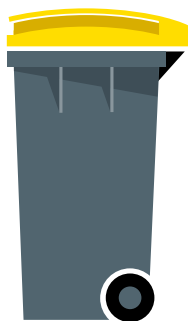
*Je n'ai pas de bac gris ou de bac jaune...
Ma poubelle est mal dimensionnée...*

Contactez Laval Agglo au 02 53 74 11 00.
Un agent prendra en charge votre dossier et répondra à toutes vos questions et demandes.

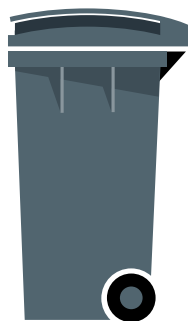


*Quand mes bacs sont sales,
qui les nettoie ?*

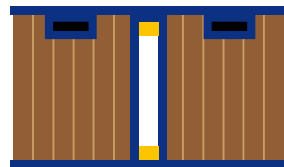
Comme chaque habitant vous êtes responsable de l'entretien de vos bacs.



Bac à couvercle
jaune : pour les déchets
recyclables



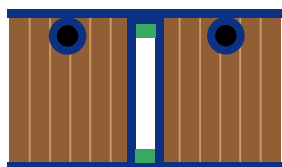
Bac à couvercle
gris/marron : pour
les ordures ménagères



Conteneur en point
d'apport volontaire : pour
les déchets recyclables

[[Ce sont les agents de Laval Agglomération qui assurent la collecte de mes déchets et l'entretien des points d'apport volontaire au quotidien. Respectons leur travail !]]

Un conteneur enterré est peut-être déjà disponible à proximité de votre lieu d'habitation. Vous pouvez y déposer l'ensemble de vos déchets : déchets ménagers, verre et recyclables. Des points d'apport volontaire sont de toute façon disponibles près de chez vous.



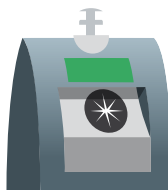
Conteneur en point d'apport volontaire : pour les déchets de verre

[[Quand sortir et rentrer mes bacs ?]]

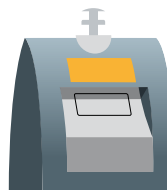
Vous devez sortir vos bacs avant la collecte et les rentrer juste après. Vos bacs ne doivent pas rester dans la rue pour éviter de multiples désagréments (vol, dépôt indélicat dans votre poubelle, responsabilité en cas d'accident, etc.) et contribuer ainsi à rendre les trottoirs plus accessibles... et la ville plus belle.

[[Mes bacs ont été détériorés... Quelqu'un a volé mes bacs...]]

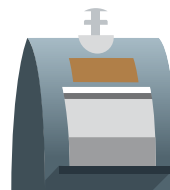
Déposez une main courante pour constater le délit et contactez Laval Agglo au 02 53 74 11 00. Un agent vous communiquera les modalités de leur changement.



Conteneur enterré : pour les déchets de verre



Conteneur enterré : pour les déchets recyclables

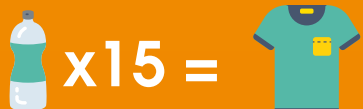


Conteneur enterré : pour les ordures ménagères

LES RÈGLES

DE LA TRI ATTITUDE

LA 2^E VIE DES EMBALLAGES



Bien vidés,

inutile de les laver



Bouteilles plastiques

petits flacons de produits de toilette, bidons



Cartons

boîtes, suremballages, briques alimentaires, cartons



Papiers

journaux, magazines,
prospectus

NOUVEAU! Tous les EMBALLAGES PLASTIQUES

vont dans les bacs
et conteneurs
jaunes

Bien vidés,

inutile de les laver



Emballages métalliques

boîtes de conserve, canettes,
barquettes, aérosols, bidons



Pots et barquettes plastiques

pots de yaourt, de rillettes, barquettes
(polystyrène, de beurre...)



Sacs et films

plastiques légers, blisters

Tous les emballages

ni imbriqués, ni compactés

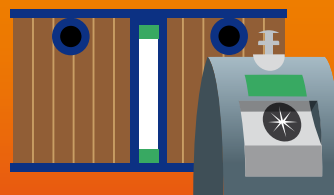
LE VERRE



Bouteilles



Bocaux de conserve, pots



LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI ET À 100 %.

Recycler 1 tonne de verre
permet de fabriquer 2 138
nouvelles bouteilles de 75 cl
(330 grammes l'unité).

DES DÉCHETTERIES

PROCHES DE CHEZ MOI

Vous êtes un particulier, vous pouvez déposer gratuitement différents types de déchets (ferrailles, gravats, gros cartons, encombrants, déchets verts, déchets toxiques...) qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères.

Triez et placez vos déchets selon les bennes et conteneurs prévus à cet effet. Et en cas de doute, demandez conseil à l'agent de déchetterie.

POUR INFO

Horaires été / hiver
selon le calendrier national
des changements d'heure.

> Tél. 02 53 74 11 00

Saint-Berthevin

Zone du Chatelier, route de Rennes

Lundi & mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Mardi & jeudi : 14h à 18h (Hiver : 17h30)

Vendredi & samedi : 9h à 12h et 14h à 19h (Hiver : 18h)

Dimanche : 9h à 12h

Laval

Zone des Touches

Lundi au samedi : 9h à 12h

et 14h à 19h (Hiver : 18h)

Dimanche : 9h à 12h

Montigné-le-Brillant

Route d'Ahuillé

Lundi : 14h à 17h30

(Hiver : 17h)

Mercredi & jeudi : 9h30 à 12h

Vendredi : 14h à 18h

(Hiver : 17h30)

Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

(Hiver : 17h30)

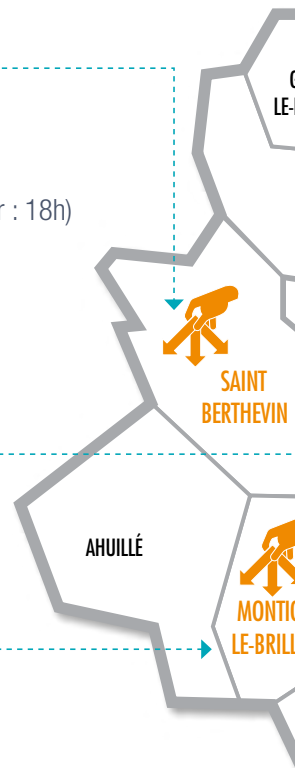
L'Huisserie

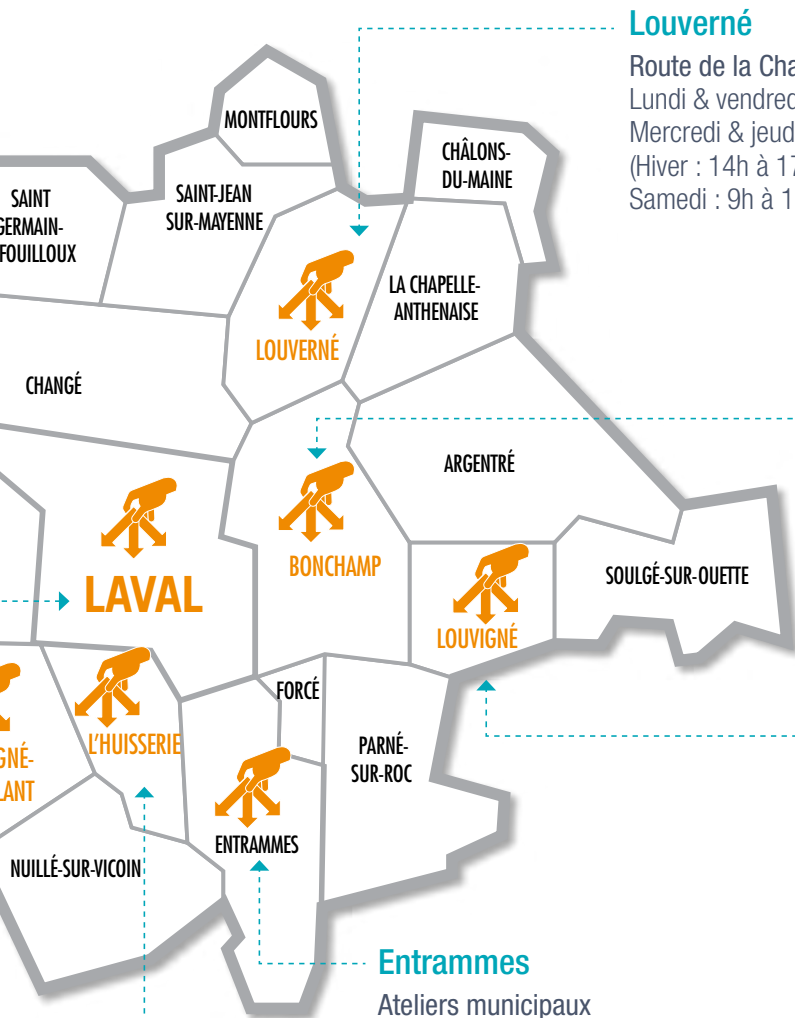
ZA du Grand Chemin

Lundi & vendredi : 14h à 18h

Mercredi & samedi : 9h à 12h

et 14h à 18h





Louverné

Route de la Chapelle Anthénaise

Lundi & vendredi : 9h à 12h

Mercredi & jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h

(Hiver : 14h à 17h30)

Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h (Hiver : 13h30 à 17h30)

Bonchamp

Route de Louverné

Lundi & mercredi : 14h à 18h

(Hiver : 17h30)

Mardi & vendredi & samedi :

9h à 12h et 14h à 18h

(Hiver : mardi 17h / vendredi & samedi 17h30)

Louvigné

Route d'Argentré

Lundi & vendredi : 9h30 à 12h

Mercredi & jeudi : 14h à 18h

(Hiver : mercredi 17h30 / jeudi 17h)

Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

(Hiver : 17h30)

Entrammes

Ateliers municipaux

Déchets collectés = uniquement

les déchets verts et les encombrants

Lundi & mercredi : 14h à 17h30 (Hiver : 17h)

Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h (Hiver : 17h)

N'accueille pas les professionnels

MES ENCOMBRANTS

ET DÉCHETS ÉLECTRIQUES

Machines à laver, matelas, chaises, cafetières... Tous les gros déchets ne sont pas forcément des encombrants mais sont pourtant tous destinés à être triés, réemployés ou recyclés.

VOUS SOUHAITEZ VOUS EN DÉBARRASSER ?

Déposez-les à votre déchetterie dans le caisson nommé « tout venant » ou « encombrant ».

> À NOTER !

Des bennes Emmaüs sont installées dans toutes les déchetteries de Laval Agglo (sauf celle d'Entrammes). Vous pouvez y déposer vos vieux meubles et appareils en état de fonctionner. L'association leur donnera une seconde jeunesse pour les revendre.

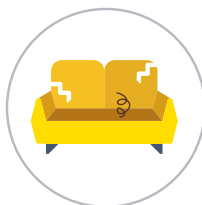
> Attention :

Si vous déposez, abandonnez ou jetez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions prévues, vous risquez une amende.

> Pour les personnes à mobilité réduite, Laval Agglomération organise le ramassage à domicile moyennant un forfait de 30€.

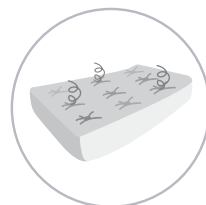
Contactez le 02 53 74 11 00.

➤ MES DÉCHETS ENCOMBRANTS

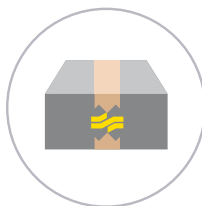


Les meubles hors d'usage et mes ustensiles

(chaises, tables, divans, fauteuils, châssis avec ou sans vitre, porte-fenêtre).

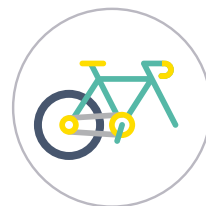


Les matelas, tapis, moquettes...



Les emballages d'équipements électroménagers,

les plaques d'isolation...



Les déchets métalliques

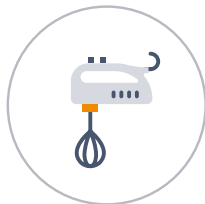
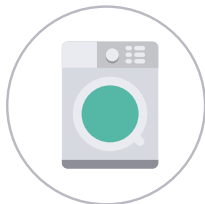
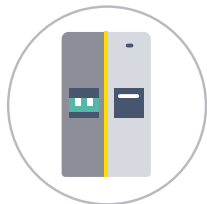
(vélos, sommiers...)

PENSEZ AUX BENNES À MEUBLES PRÉSENTES

dans les déchetteries de Laval et Saint-Berthevin qui accueillent vos vieux meubles pour « s'asseoir, se coucher, ranger et poser ».

Ils seront pris en charge gratuitement par un éco-organisme qui assurera le démantèlement et la valorisation des matières.

➤ MES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Mes appareils électroménagers,

réfrigérateurs, lave-vaisselle, fers à repasser, fours micro-ondes, cafetières électriques...



Mes équipements informatiques et hi-fi,

ordinateurs, téléphones portables, téléviseurs...

**ILS NE
FONCTIONNENT
PLUS !**

**Déposez-les
à votre déchetterie
dans les caissons
nommés « DEEE ».**

Les éléments recyclables tels que les métaux, les plastiques et autres métaux précieux seront triés et les appareils les plus dangereux seront dépollués (notamment les gazs des écrans ou des appareils de froid).

À SAVOIR !

Lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique (ex : congélateur, sèche-cheveux...) le vendeur est tenu de reprendre gratuitement l'ancien.

PENSEZ-Y AU MOMENT D'ACHETER !

**TRIONS MIEUX
VIVONS MIEUX**

MES DÉCHETS

DANGEREUX

Que faire de ma bouteille de solvant, des piles usagées de ma télécommande ou de la colle qui a séché dans son tube ?

Même s'ils n'en n'ont pas l'air, ce sont tous des déchets dangereux pour nous et pour l'environnement. À ce titre, il ne faut jamais les jeter dans la poubelle mais les apporter en déchetterie s'il reste du produit dans la bouteille.

Identifier la présence de substances chimiques dangereuses dans les produits quotidiens ? C'est simple, tous les produits concernés affichent sur leurs étiquettes des pictogrammes qui signalent leurs dangers.

➤ **VOUS LES UTILISEZ AU QUOTIDIEN, VOUS DEVEZ TOUS LES PORTER EN DÉCHETTERIE !**



Les produits pour le bricolage :

peintures, solvants, vernis, colorants, décapants, colles, anti-rouilles, white-spirit, acétone, alcools, essence de térébenthine, dissolvants, diluants...



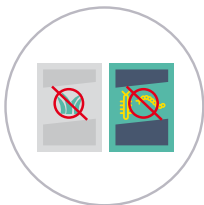
Les produits pour le ménage :

détachants, détartrants, dégraissants, déboucheurs de canalisation, acide chlorhydrique, décapants pour fours, eau de javel...



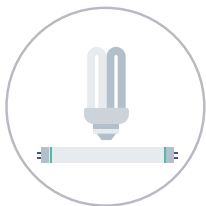
Les produits pour l'entretien de mon véhicule :

huiles de vidange, filtres à huile et gasoil, liquides de frein, antigels, lave-glaces, produits lustrant, batteries...



Les produits pour le jardinage

fongicides, pesticides, insecticides, herbicides,
désherbants, anti-nuisibles, anti-limaces,
mort-aux-rats...



Les produits pour le bureau ou la maison :

néons et ampoules, piles et accumulateurs,
cartouches d'imprimantes...

PICTOGRAMMES DANGEREUX



Xi : Irritant
Xn : Nocif



C : Corrosif



T : Toxique
T+ : Très toxique



F : Inflammable
F+ : Très inflammable



N : Dangereux
pour l'environnement

LA SECONDE VIE DES TEXTILES

QUELS TEXTILES SONT ACCEPTÉS ?



Chaussures
(liées par paire)



Vêtements
en bon état



Linge
de maison



Petite maroquinerie
(sac à main, ceintures)

OÙ LES DÉPOSER ?

Dans les conteneurs prévus à cet effet et disponibles :

- > Dans toutes les déchetteries
de Laval Agglomération.
- > A proximité de la plupart des grandes surfaces.
- > Sur le site internet : www.lafibredutri.fr/carto



QUE DEVIENNENT CES TEXTILES ?

Ils sont :

- > Soit revendus à petits prix.
- > Soit reconditionnés en chiffons.
- > Soit recyclés, exemple : « le Métisse » ; c'est un isolant thermique
et écologique pour les combles et les murs de vos constructions.

Pour plus de renseignements : www.lerelais.org

IMPORTANT

Ne pas déposer en vrac :

- > Déposer en sac (50 L maxi).
- > Donner des vêtements non mouillés et non souillés (peintures, solvants...).
- > Attacher les chaussures par paire.

JE COMPOSTE

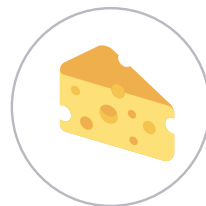
DANS MON JARDIN

Loin d'être anecdotique, le compostage permet de réaliser des économies non négligeables de collecte et de traitement des déchets.

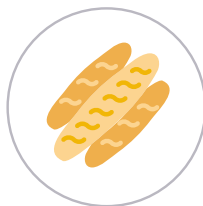
En effet, il permet de valoriser sur place (sans l'impact carbone du transport) les déchets fermentescibles issus de la cuisine ou du jardin, tout en fournissant du compost, un engrais naturel idéal pour enrichir la terre de votre jardin.

Épluchures, coquilles d'œufs, déchets verts... les déchets organiques exploitables en compost représentent **pas moins de 30% du poids de nos ordures ménagères !**

➤ LES DÉCHETS SECS (RICHES EN CARBONE)



Épluchures, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, certains restes de repas à base de légumes, fromages, mauvaises herbes.



Les déchets à mettre en quantité limitée :
tonte de pelouse, pâtes, riz, pains, épluchures d'agrumes.

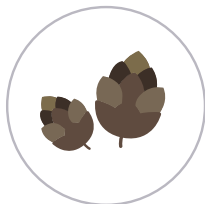
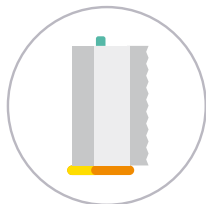
NE SONT PAS LES BIENVENUS :

- HERBES MONTÉES EN GRAINE
- LES RESTES DE VIANDE ET DE POISSON SONT « COMPOSTABLES » MAIS DÉGAGENT DE MAUVAISES ODEURS ET ATTIRENT LES ANIMAUX.

➤ LES DÉCHETS HUMIDES (RICHES EN AZOTE)



Résidus de taille de végétaux, feuilles, papiers et cartons,
souillés par de la nourriture ou de l'eau, filtres papier, copeaux et sciure de bois,
thé en sachet ou en vrac, coquilles d'oeuf
broyées, marc de café...



Les déchets à mettre en quantité limitée :
papier essuie-tout, papier journal, thuya, résidus de conifères, cendres.

NE SONT PAS LES BIENVENUS :

- BOIS TRAITÉ
- TEXTILES
- LITIÈRE DE CHAT
- COUCHES
- SACS D'ASPIRATEUR

POUR INFO

Vous souhaitez vous équiper d'un composteur, apprendre à l'utiliser et à tirer profit de votre compost, demandez conseil au : 02 53 74 11 00.

> Laval Agglo vous rembourse jusqu'à 25€ sur l'achat de votre composteur.

☞ Réalisez un compost de qualité en équilibrant la part de déchets secs et de déchets humides. ☞



LAVAL AGGLOMÉRATION

Service Environnement, Mobilité et Cadre de vie

Hôtel communautaire

1 place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Tél. : 02 53 74 11 00 // Fax : 02 53 74 11 19

environnement-dechets@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr

